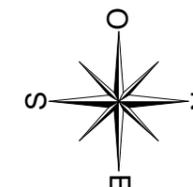


**HALL F**  
APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n°F52 au 5ème étage

ENTRÉE	2,34 m <sup>2</sup>
SÉJOUR	22,37 m <sup>2</sup>
CUISINE	7,61 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12,17 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,38 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9,52 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2,34 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	6,53 m <sup>2</sup>
WC	1,28 m <sup>2</sup>
DÉGAGEMENT	6,66 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>80,20 m<sup>2</sup></b>
BALCON	6,61 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>86,81 m<sup>2</sup></b>

LEGENDE			
VR	volet roulant		radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
	robinet de puisage	TRI	tri sélectif
	sèche-serviette	---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue
	fenêtre	EP	eau pluviale
	porte fenêtre		fenêtre fixe opaiescent



Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF    PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

Indice A Jun 2024  
Echelle : 0 50 100 200cm